

Commune de Vaison-la-Romaine

Révision du Plan Local d'Urbanisme



Réunion Publique

Présentation du Projet d'Aménagement et de Développement Durable

12 Avril 2023

- 1. La démarche de révision de PLU**
- 2. Rappel des grands objectifs politiques**
- 3. Présentation des axes du PADD**
- 4. Les prochaines étapes**
- 5. Echanges avec le public**



- 1. La démarche de révision de PLU**
2. Rappel des grands objectifs politiques
3. Présentation des axes du PADD
4. Les prochaines étapes
5. Echanges avec le public

Le Plan Local d'urbanisme :

- ▶ Exprime un projet stratégique de développement du territoire communal porté par les élus qui engage l'avenir de la commune pour 15 ans.
- ▶ Donne les outils du développement souhaité par le territoire (« avoir la main » sur les choix d'installations, sur leurs formes, sur l'instruction des permis, ...)
- ▶ Définit le droit des sols (zonage, règlement) pour les autorisations de construire
- ▶ Définit la vocation future des espaces
- ▶ Applique les lois sur l'urbanisme, l'environnement, l'habitat, ...
- ▶ Doit être compatible avec les documents de rang supérieur : SCoT, charte de PNR Mont Ventoux... et prendre en compte le SRADDET etc.

RAPPORT DE PRESENTATION

Diagnostic socio-économique

Etat initial de l'environnement

Justifications des choix retenus

Articulation avec les documents cadres

PADD

PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

PROJET POLITIQUE
Pièce maitresse

Déclinaison réglementaire

ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION (O.A.P)

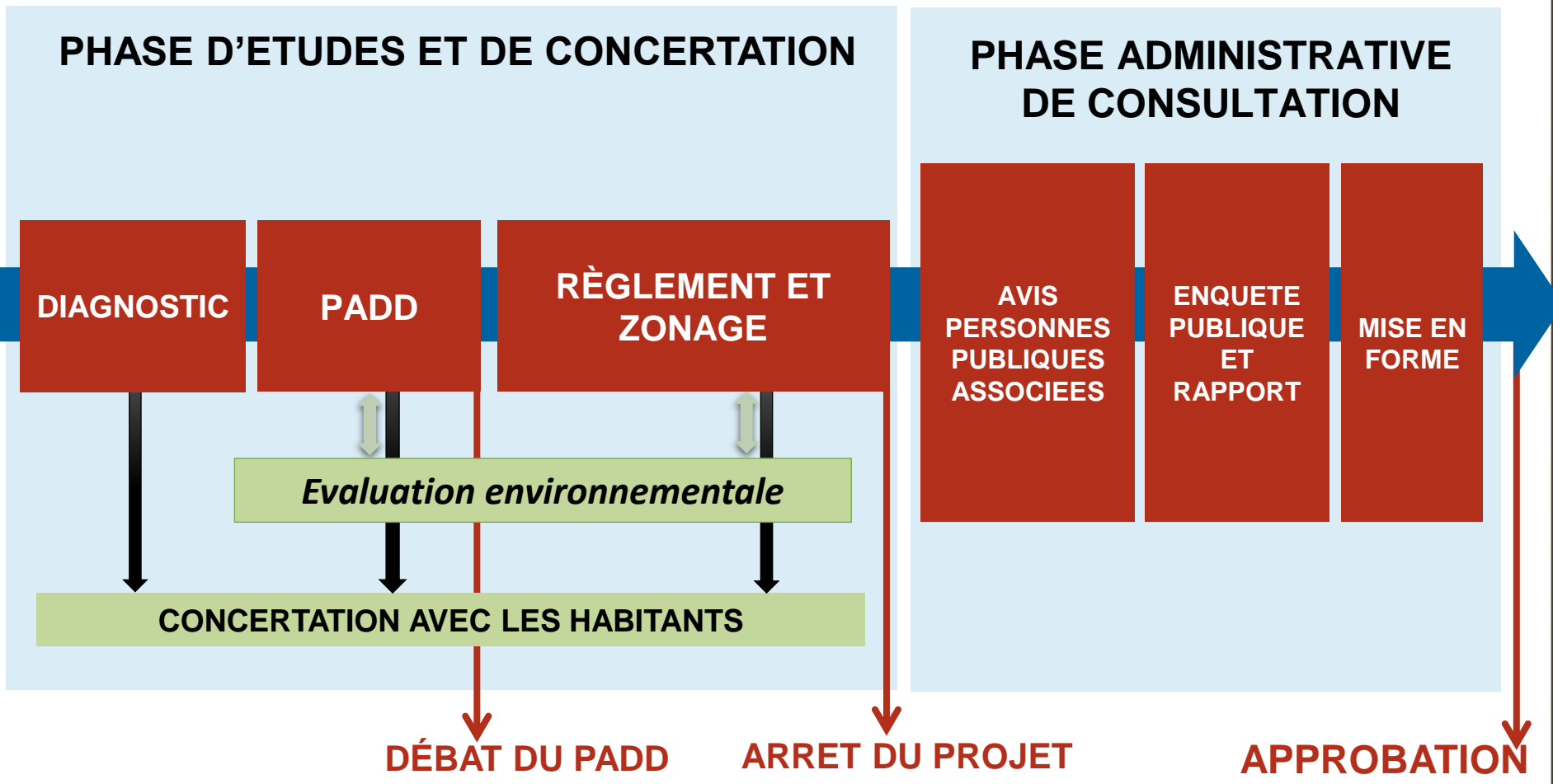
Orientations pour les zones ouvertes à l'urbanisation

RÈGLEMENT ET PLANCHES GRAPHIQUES

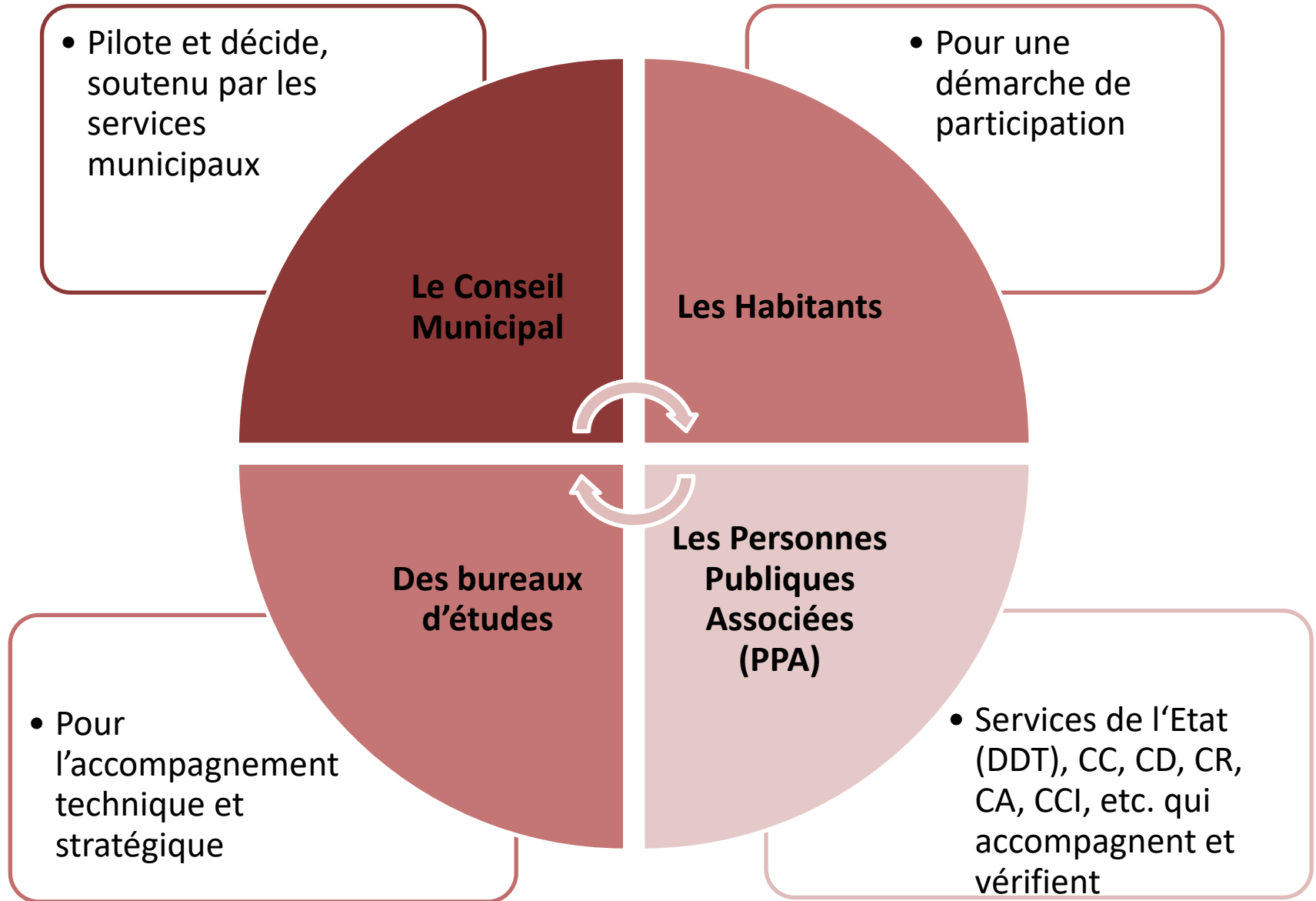
Document graphique définissant le zonage pour chaque parcelle
Règles applicables pour construire, rénover, agrandir....

ANNEXES

Zones inondables, servitudes diverses, annexes sanitaires,



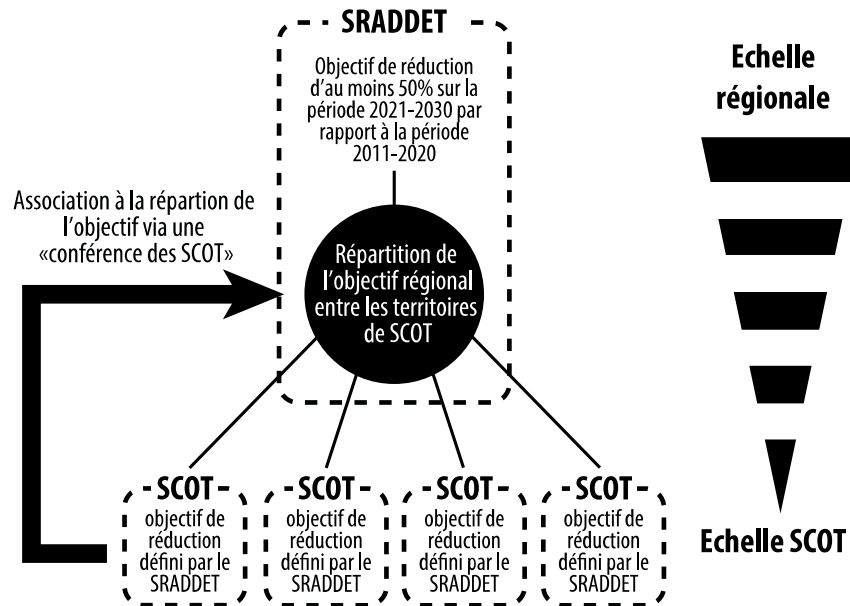
Un PLU, avec qui ?



Deux périodes de référence à prendre en compte

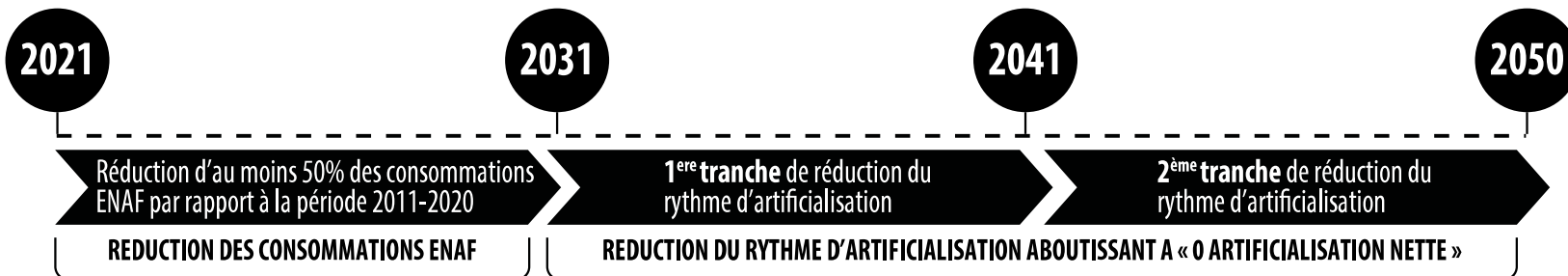
- 2011-2021 - 10 ans avant l'approbation de la Loi Climat Résilience : référence consommation d'espace
- 2 « périodes » pour aller vers le ZAN :
 - >> la 1^{ère} de 2021 à 2031 pour un objectif de réduction à minima de 50%
 - >> la seconde de 2031 à 2050 pour atteindre le 0 artificialisation nette.

Les objectifs de réduction dans les 10 ans avant l'arrêt doivent s'inscrire dans les 2 pentes de la trajectoire ZAN.



Entrée en vigueur de la loi «Climat & Résilience

Atteinte de l'objectif « 0 artificialisation nette »

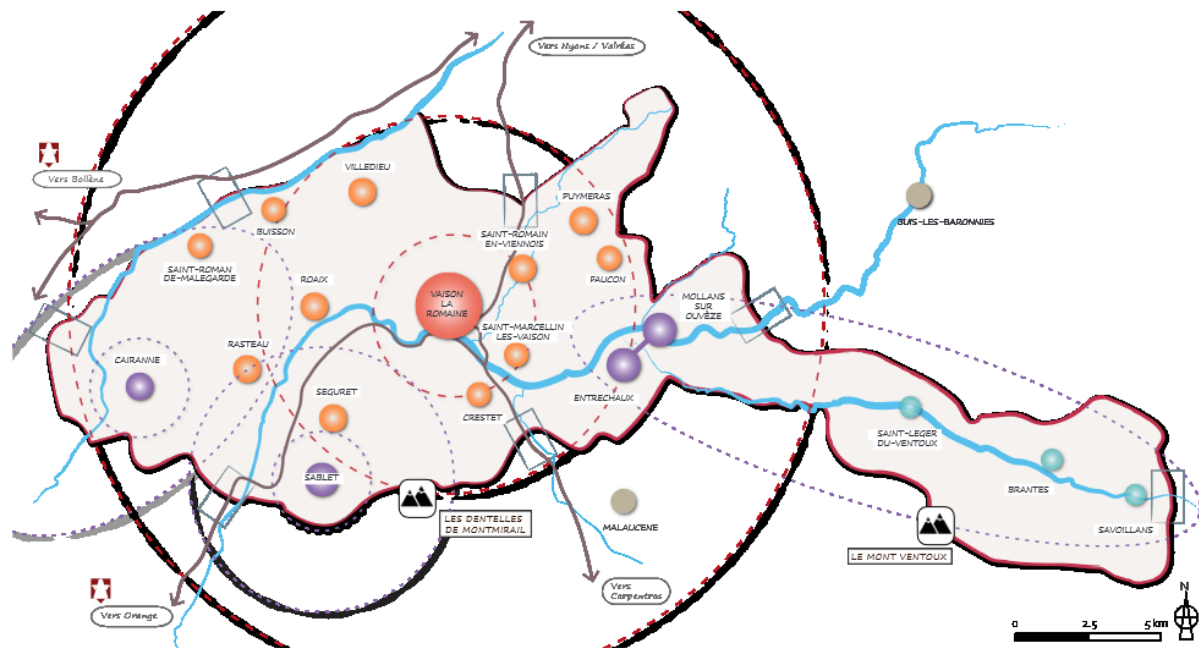


1. La démarche de révision de PLU
- 2. Rappel des grands objectifs politiques**
3. Présentation des axes du PADD
4. Les prochaines étapes
5. Echanges avec le public

- **Mettre à jour le plan local d'urbanisme avec les dispositions des lois en vigueur impactant le développement des territoires.** Le diagnostic sera actualisé de façon à analyser et prendre en compte les nouvelles tendances socio-économiques et les nouveaux besoins résidentiels.
- **Assurer une croissance démographique maîtrisée en lien avec la capacité d'accueil du territoire et des futurs équipements publics.**
- **Favoriser la mixité sociale et la mixité des logements.**
- **Adapter et maîtriser le développement de la Commune en cherchant un équilibre entre le renouvellement urbain, la densification du tissu pavillonnaire et l'ouverture à l'urbanisation de secteurs à enjeux à travers :**
 - Une analyse précise du centre-ville pour résorber la vacance dans le parc ancien
 - Une stratégie de mutation foncière (centre-ville et entrée de ville),
 - Une analyse paysagère complète. Garantir le développement des zones d'activités périphériques tout en confortant les commerces de centre-ville et le marché.
- **Préserver les espaces naturels et agricoles (notamment la viticulture),** qui contribuent à l'attractivité de la Commune, en définissant l'enveloppe urbaine pour lutter contre l'étalement urbain.
- **Définir une véritable Trame Verte et Bleue à l'échelle de la Commune, mais également en ville pour maintenir un cadre de vie de qualité et accompagner la densification du tissu urbain.**
- **Conforter et planifier les projets d'équipements pour renforcer le statut de ville-centre de Vaison.**
- **Sauvegarder les éléments forts du paysage communal afin de conserver l'identité paysagère.**
- **Protéger la qualité des eaux.**
- **Intégrer une démarche de développement durable et induire une dynamique de constructions durables.**

Le cadre des documents supérieurs : le SCOT Vaison Ventoux

- SCoT Vaison Ventoux approuvé le 14 avril 2021
- Ville centre du SCoT
- Objectif de croissance démographique en tant que ville centre : **0,6% par an**
- Objectif du SCoT : **accueillir 1 830 habitants supplémentaires à l'horizon 2035 dont 35% pour Vaison soit 640 habitant entre 2018 et 2035**
- Objectif du SCOT en production de logement : entre **1 670 et 1 880 logements à horizon de 15 ans** et viser l'objectif de **90% de résidences principales, dont 100 logements abordables**
- **Densité : 35 log/ha**
- **Entre 635 et 702 logements supplémentaires pour Vaison**
- Organiser le fonctionnement du territoire autour de Vaison-la-Romaine pour faire perdurer son identité de bassin de vie rural
- Conforter Vaison comme polarité commerciale sur le Nord Vaucluse/Sud Drôme



Construire un territoire solidaire par une organisation territoriale confortant l'identité de chacun

- Vaison-la-Romaine, ville centre et ses aires d'influence
- Villages collinaires
- Pôles de proximité du territoire, et ses aires d'influence
- Villages du Toulourenc
- Lien de fonctionnalité étroite
- Portes d'entrée du territoire

Armature territoriale du SCoT Vaison Ventoux

Février 2019

Des projets inscrits au SCoT :

- Densifier et requalifier le centre-ville
- Remobilisation des logements vacants sur Vaison-la-Romaine
- Extension de la ZAE Les Ecluses (4 ha)
- Implantation d'une aire de covoiturage, installation d'une borne électrique, organisation d'un maillage cyclable (Véloroute)

1. La démarche de révision de PLU
2. Rappel des grands objectifs politiques
- 3. Présentation des axes du PADD**
4. Les prochaines étapes
5. Echanges avec le public

Axe 1 : Renforcer Vaison La Romaine en tant que ville-centre du bassin de vie

- 1.1. Renforcer le rôle de pourvoyeur d'emploi de Vaison La Romaine pour ses habitants et son bassin de vie
- 1.2. Produire des logements en quantité et qualité suffisante pour soutenir la croissance démographique de la ville centre
- 1.3. Développer un niveau d'équipements et services publics qui rayonnent à l'échelle de la ville et du bassin de vie
- 1.4. Modérer la consommation d'espaces agricoles naturels et forestiers et s'inscrire dans la trajectoire ZAN

Axe 2 : Affirmer une stratégie urbaine intégrant les différents quartiers (Centreville, faubourgs et quartiers résidentiels périphériques)

- 2.1. Poursuivre le réinvestissement du centre-ville pour conforter son attractivité et requalifier la première couronne (faubourgs – espaces de transition vers les espaces résidentiels)
- 2.2. Densifier et renouveler les tissus urbains aux abords du centre-ville et dans les espaces urbanisés en priorité
- 2.3. Améliorer le fonctionnement urbain : améliorer le maillage de voiries, développer les modes doux comme alternative à la voiture individuelle, depuis et vers le centre-ville et à l'échelle du bassin de vie
- 2.4. Développer la mixité fonctionnelle des différents quartiers de la ville pour réduire les déplacements contraints
- 2.5. Développer la nature en ville pour améliorer l'adaptation au réchauffement climatique

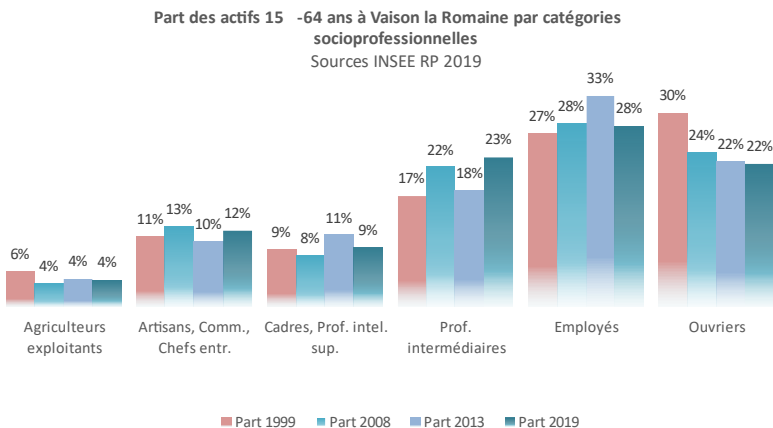
Axe 3 - Valoriser Vaison La Romaine, territoire remarquable entre Ventoux et Baronnies provençales

- 3.1. Valoriser le patrimoine bâti, les paysages naturels, agricoles et urbains, et mettre en valeur l'Ouvèze
- 3.2. Valoriser l'agriculture, comme activité économique productrice de ressources, de paysages identitaires et d'attachement à un terroir
- 3.3. Valoriser les continuités écologiques
- 3.4. Prévenir les risques, les nuisances et protéger les ressources
- 3.5. Participer la transition énergétique en développant la production d'énergies renouvelables locales : biomasse, solaire thermique et photovoltaïque, géothermie, micro hydraulique, etc.

Axe 1 : Renforcer Vaison La Romaine en tant que ville-centre du bassin de vie

1.1. Renforcer le rôle de pourvoyeur d'emploi de Vaison La Romaine pour ses habitants et son bassin de vie

Les grands enseignements du diagnostic



- *Un taux d'indépendance à l'emploi de 194% : une centralité affirmée*
- *Le tourisme est un vecteur économique qui engendre des emplois vers les secteurs du commerce et de la restauration*
- *Une légère croissance des résidences secondaires*
- *ZAE des Ecluses: peu de potentiel foncier disponible (Extension prévue par le SCoT)*
- *Le centre-ville : centralité commerciale et touristique*
- *Grande offre de commerces et d'équipements*
- *Sphère présentielle représente 77 % de l'économie*

Les orientations du PADD

- **Conforter le pôle d'emplois de la commune à l'échelle de son bassin de vie** : poursuivre la création d'emplois pour réduire l'évasion vers les pôles majeurs d'emplois voisins (Avignon, Orange...), maintenir son taux d'indépendance à l'emploi
- **Poursuivre le développement des zones d'activités économiques et maintenir les entreprises clés sur le territoire**
- **Conforter Vaison** comme **polarité commerciale** sur le Nord Vaucluse/Sud Drôme
- **Améliorer la desserte numérique** du territoire tout en intégrant les **équipements nécessaires** (antennes, ...) dans **l'environnement et les paysages** remarquables du territoire et en **limitant les nuisances** pour les riverains
- **Poursuivre le développement touristique**, en privilégiant l'implantation de grands équipements touristiques, de loisirs ou de spectacles, en valorisant le patrimoine bâti et antique, en diversifiant les activités sportives, de loisirs et de pleine nature, et en augmentant la capacité d'accueil d'hébergements touristiques
- **Créer les conditions pour conforter l'activité agricole** et accompagner une évolution des pratiques
- **Prévoir l'extension de la carrière COPAT** (2 ha)

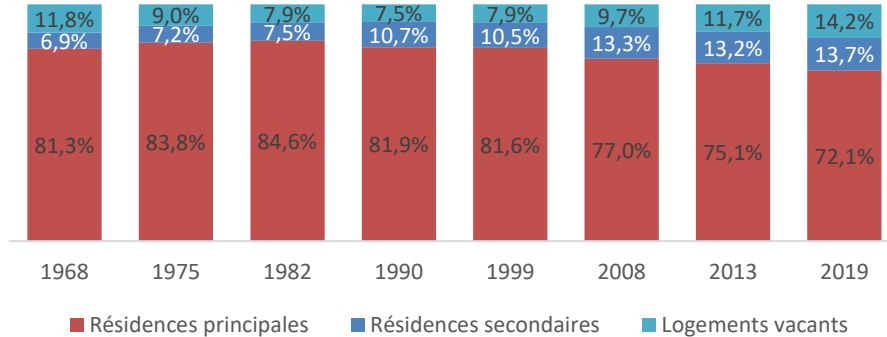
Axe 1 : Renforcer Vaison La Romaine en tant que ville-centre du bassin de vie

1.2. Produire des logements en quantité et qualité suffisante pour soutenir la croissance démographique de la ville centre

Les grands enseignements du diagnostic

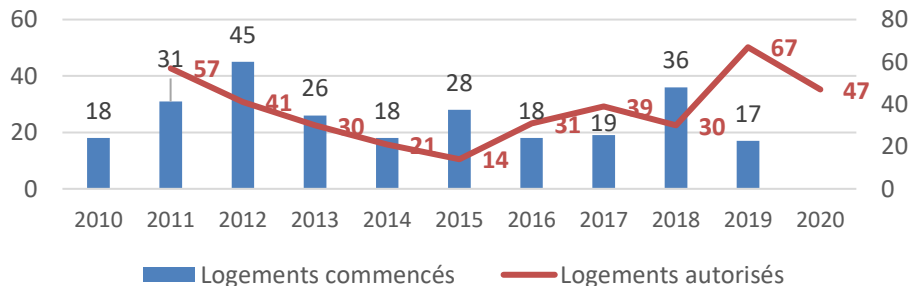
Répartition des logements de Vaison la Romaine par catégories depuis 1968

Sources : INSEE RP 2019



Nombre de logements commencés et autorisés à Vaison-la-Romaine

Source : Sitadel, 2021



Les orientations du PADD

- **Renforcer Vaison en tant que ville centre du bassin de vie** en compatibilité avec le SCoT en produisant des logements en quantité suffisante pour répondre aux objectifs démographiques
- **Prioriser des opérations de réhabilitation et résorption de la vacance** au sein du centre-ville élargi aux premiers faubourgs en s'appuyant sur les outils opérationnels
- **Travailler sur des formes urbaines mixtes** qui permettent de tenir les objectifs de modération de la consommation de l'espace tout en répondant aux objectifs d'accueil de population
- **Diversifier l'offre en logements pour faciliter le parcours résidentiel**

Chiffres clés PADD

- Produire **680 logements** sur 12 ans
- Réhabiliter au moins **120 logements** vacants (OPAH, ORT)
- Densité moyenne minimum : **35 logements/ha**
- **Projet SCoT + 640 habitants en 2035**

Axe 1 : Renforcer Vaison La Romaine en tant que ville-centre du bassin de vie

1.3. Développer un niveau d'équipements et services publics qui rayonnent à l'échelle de la ville et du bassin de vie

Les grands enseignements du diagnostic

- *Ville centre de la CC Vaison Ventoux*
- *Le centre-ville : centralité commerciale et touristique*
- *Grandes offres de commerces et d'équipements*
- *20 équipements sportifs*
- *100 établissements et équipements médico-sociaux*
- *2 écoles, 1 collège, 1 lycée général, 1 lycée technique et/ou professionnel agricole, et 1 CFA*

Les orientations du PADD

- **Renforcer la diversité des fonctions urbaines** par l'intégration au tissu urbain des services, des équipements, et commerces etc.
- **Renforcer les équipements et l'attractivité à l'échelle du bassin de vie** par notamment :
 - Créer une zone d'équipements et infrastructures d'intérêts supracommunaux liés aux services publics et d'intérêt collectif dans le secteur de Chaud d'Abrieu (secteur urbanisé en limite avec Roaix) afin de permettre la délocalisation de certains équipements non compatibles avec les tissus urbains
 - Compléter les équipements sportifs et de loisirs comme un pumptrack et terrain de padle sur les espaces dédiés (jardin des Demoiselles)
 - Renforcer les équipements de santé
 - Déplacer le centre de tri postal pour développer un projet mixte intégrant équipements publics (maison France Service) et culturels
 - Anticiper la mutation de certains espaces (château de Villasse propriété Etat) pour réaliser des équipements culturels, associatifs, ...
 - Accueillir l'extension de la déchetterie intercommunale

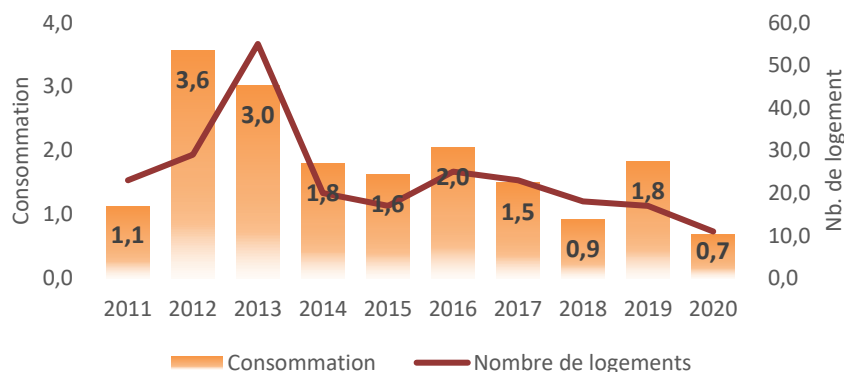
Axe 1 : Renforcer Vaison La Romaine en tant que ville-centre du bassin de vie

1.4. Modérer la consommation d'espaces agricoles naturels et forestiers (ENAF) et s'inscrire dans la trajectoire ZAN

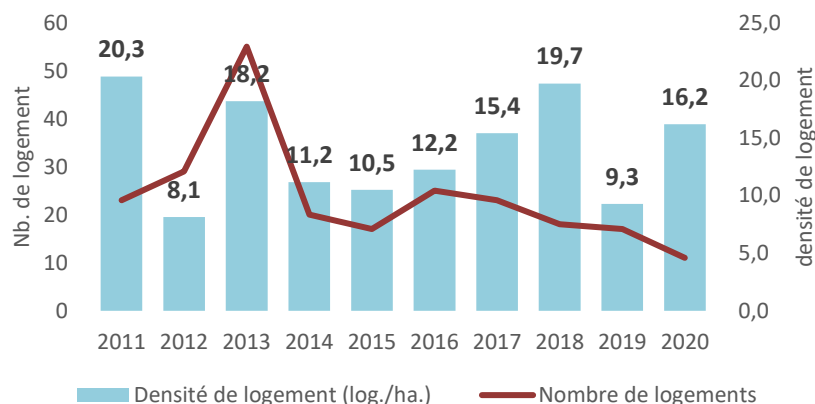
Les grands enseignements du diagnostic

Les orientations du PADD

Consommation d'ENAF liée au logement sur 10 ans (hectares / an)



Productivité foncière nette sur 10 ans (log./ha.)



- **Réduire la consommation d'espaces et mettre le territoire sur une trajectoire de ZAN** en fixant un objectif modération de la consommation des espaces agricoles, naturels et forestiers d'au moins **-60% par rapport à la période de référence (2011-2020)** :
- Sur le volet foncier habitat :
 - Privilégier la production de **97% des logements dans l'enveloppe urbaine** (densification, mutation, renouvellement urbain et remobilisation des logements vacants) et de moins de **3% en extension urbaine**, en respectant une **densité moyenne de 35 logements / hectare**.
 - Prévoir une **consommation d'espaces naturels agricoles et forestiers à vocation d'habitat de 8,5 ha maximum** (dans et hors enveloppe urbaine)
- Sur le volet foncier économique et d'équipements/infrastructures :
 - **Densifier et optimiser les zones d'activités et commerciales existantes en priorité**
 - **Prévoir une consommation d'espaces naturels agricoles et forestiers à vocation économique et d'équipements de 3,4 ha maximum** (déchetterie, secteur Chaud d'Abrieu, extension carrières)

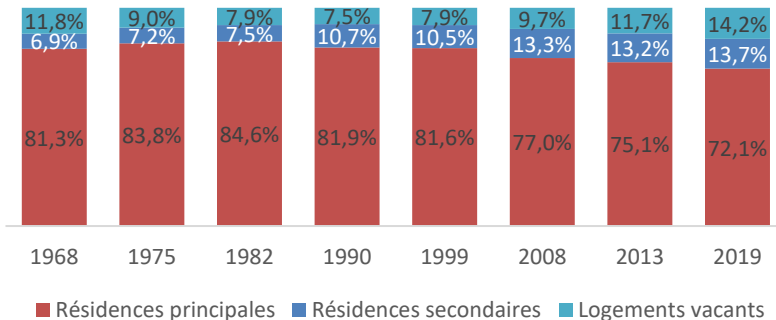
Axe 2 : Affirmer une stratégie urbaine intégrant les différents quartiers (Centreville, faubourgs et quartiers résidentiels périphériques)

2.1. Poursuivre le réinvestissement du centre ville pour conforter son attractivité et requalifier la première couronne (faubourgs – espaces de transition vers les espaces résidentiels)

Les grands enseignements du diagnostic

- Augmentation du nombre de logements vacants et des résidences secondaires depuis 10 ans
- Fort patrimoine bâti dans le centre-ancien

Répartition des logements de Vaison la Romaine par catégories depuis 1968
Sources : INSEE RP 2019



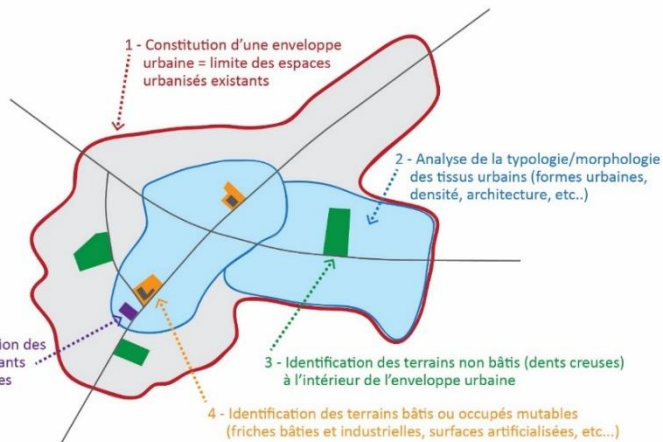
Les orientations du PADD

- **Affirmer le centre-ville élargi comme un pôle majeur du développement**
- **Revitaliser le centre-ancien et ses abords en améliorant la qualité et la désirabilité et l'offre de logements, réhabiliter les ensembles dégradés et résorber la vacance**
- **Endiguer l'augmentation de la vacance des logements** (Réhabiliter au moins 120 logements vacants)
- **Maintenir la vocation commerciale des rez-de-chaussée existants**
- **Requalifier la première couronne**
- **Favoriser le renouvellement urbain des premiers faubourgs**
- **Poursuivre l'amélioration des espaces publics** et en créer de nouveaux pour favoriser les espaces de rencontres, en particulier dans les nouveaux quartiers en extension.
- Mettre en valeur le patrimoine bâti du centre.
- Conforter une offre de stationnement public et périphérique
- Développer la nature en ville et la plantation d'arbres d'ombrage sur les espaces publics. Adapter la ville au changement climatique en luttant contre les îlots de chaleur urbains.

Axe 2 : Affirmer une stratégie urbaine intégrant les différents quartiers (Centreville, faubourgs et quartiers résidentiels périphériques)

2.2. Densifier et renouveler les tissus urbains aux abords du centre-ville et dans les espaces urbanisés en priorité

Les grands enseignements du diagnostic



Chiffres clés

- Potentiel de **densification de 22,5 hectares**
- Potentiel de **division parcellaire (BIMBY) de 14,4 hectares**

Les orientations du PADD

- Utiliser en **priorité les espaces non bâtis ou mutables ou en renouvellement urbain** dans l'enveloppe urbaine **environ 540 logements dans les espaces urbanisés** (hors logements vacants) et au plus proche du centre-ville.
- Prévoir **une extension urbaine à vocation d'habitat de moins de 1 ha**
- Développer des opérations d'aménagement exemplaires, notamment :
 - Qualité paysagère et urbaine avec des espaces publics ou collectifs, à dominante végétale, mettant en scène le patrimoine paysager et historique de la ville
 - Qualité architecturale : éviter la banalisation des nouveaux quartiers
 - Qualité du fonctionnement urbain : éviter les voies en impasse, privilégier des circuits doux sécurisés, créer des voiries adaptées et non surdimensionnées, favoriser les voiries partagées et réguler les vitesses...
 - Qualité environnementale : orientations des bâtiments, végétalisation des abords ou des façades, lutte contre les îlots de chaleur, qualité énergétique, désimperméabilisation des sols...
 - Développer la mixité à l'échelle de chaque quartier, opération et de chaque immeuble pour limiter les déplacements contraints et aller vers « la ville du quart d'heure »

Axe 2 : Affirmer une stratégie urbaine intégrant les différents quartiers (Centreville, faubourgs et quartiers résidentiels périphériques)

2.3. Améliorer le fonctionnement urbain : améliorer le maillage de voiries, développer les modes doux comme alternative à la voiture individuelle, depuis et vers le centre-ville et à l'échelle du bassin de vie

Les grands enseignements du diagnostic

- Une desserte, à la fois routière comme en transport en commun (réseau ZOU!), à renforcer.
- 1700 places de stationnements
- En 2019, 87 % des ménages possèdent au moins une voiture
- Des micro-parkings le long des voiries parfois encombrant dans la centre village.

Les orientations du PADD

- **Rendre le centre-historique plus attractif en hiérarchisant les circulations dans l'espace urbain et apaiser les circulations de transit** notamment sur les voies structurantes pour **limiter les déplacements automobiles dans les espaces centraux**
- **Renforcer et diversifier les modes doux et les transports collectifs**
 - Réaménager la gare routière pour inciter le report modal vers les transports en commun
 - Encourager le développement des mobilités douces et alternatives (différentes de la voiture)
- **Eviter dans les nouveaux secteurs d'urbanisation** les développements en enclaves déconnectées du fonctionnement urbain
- **Rationaliser et réorganiser le stationnement dans le centre** et augmenter l'offre en stationnement en périphérie immédiate

Axe 2 : Affirmer une stratégie urbaine intégrant les différents quartiers (Centreville, faubourgs et quartiers résidentiels périphériques)

2.4. Développer la mixité fonctionnelle des différents quartiers de la ville pour réduire les déplacements contraints

2.5. Développer la nature en ville pour améliorer l'adaptation au réchauffement climatique

Les grands enseignements du diagnostic



- *Rareté végétale dans ce paysage urbain du centre-ville*
- *Faible densité végétale dans les quartiers d'habitat collectif, contrairement aux quartiers pavillonnaires où le végétal se développe après quelques années.*
- *Majorité de paysages minéraux dans les quartiers récemment urbanisés.*

Les orientations du PADD

➤ Orientations 2.4.

- **En développant la mixité fonctionnelle** dans les quartiers existants et les nouveaux quartiers ainsi qu'à l'échelle du bâti
- **En intégrant la mutabilité de nouvelles constructions** : bureau/logements, Parkings/logement ou tertiaire, etc.
- **En intégrant la mutabilité fonctionnelle** dans le bâti existant
- **En conditionnant les rez-de-chaussée** (hauteur sous plafond par exemple) pour les rendre potentiellement mutables (habitat/commerce et artisanat)

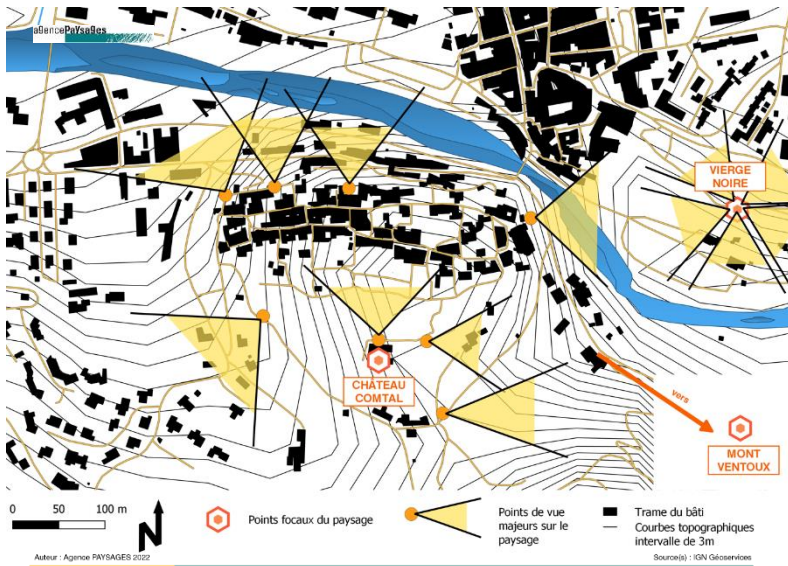
➤ Orientations 2.5.

- **Développement des allées d'arbre d'ombrage et de plantations sur les espaces publics**
- **Intégrer la possibilité de toitures et façades végétales** sur les immeubles, dans le respect du patrimoine historique
- **Désimperméabiliser** les sols, espaces publics, parkings, cours d'écoles, pieds d'immeubles pour favoriser l'alimentation des nappes phréatiques, **favoriser la croissance du végétal en ville et lutter contre les inondations**

Axe 3 - Valoriser Vaison La Romaine, territoire remarquable entre Ventoux et Baronnies provençales

3.1. Valoriser le patrimoine bâti, les paysages naturels, agricoles et urbains, et mettre en valeur l'Ouvèze

Les grands enseignements du diagnostic



Les orientations du PADD

- **Préserver des éléments paysagers identitaires du territoire :**
 - Valoriser le patrimoine bâti traditionnel et notamment celui de la haute ville
 - Préserver des lieux identitaires vis-à-vis de toute nouvelle construction
 - Protéger les éléments végétaux remarquables du paysage notamment les collines boisées et les éléments végétaux constituant des « perspectives vertes »
- **Mettre en valeur l'Ouvèze**, axe fort du paysage et espace de naturalité dans l'urbain . Préserver l'espaces de bon fonctionnement du cours d'eau pour limiter les risques.
- **Valoriser l'ensemble des entrées de ville** dans un aménagement de qualité et plus particulièrement les trois entrées principales
- **Assurer l'intégration urbaine et paysagère des nouveaux développements urbains** afin d'éviter la banalisation des paysages (traitements des limites urbaines, des clôtures, intégration dans la topographie, ...)
- **Requalifier les paysages dégradés** : entrées de villes, entrées de villages, zones commerciales et d'activités, etc.



Axe 3 - Valoriser Vaison La Romaine, territoire remarquable entre Ventoux et Baronnies provençales

3.2. Valoriser l'agriculture, comme activité économique productrice de ressources, de paysages identitaires et d'attachement à un terroir

Les grands enseignements du diagnostic

- *Maintien du secteur agricole*
- *Agriculture de qualité : 52 IG-IGP et 12 AOC-AOP*
- *Baisse du nombre d'agriculteurs*
- *Maintien de la Surface Agricole Utile (SAU) depuis 20 ans*
- *Agriculture à dominante viticole*

Les orientations du PADD

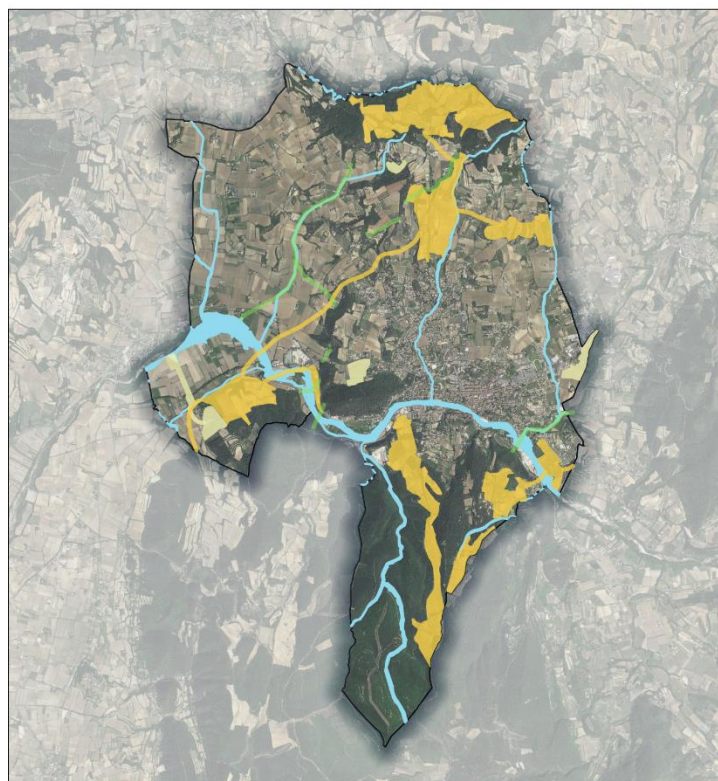
- **Préserver sur le long terme les terres agricoles**
- **Favoriser la pérennité et la transmission des sièges d'exploitation**
- **Promouvoir sous condition la diversification des exploitations agricoles** vers notamment l'agritourisme, le développement des circuits courts, la vente directe à la ferme.
- **Favoriser le regroupement du bâti agricole et des habitations dans les zones agricoles...**
- **Prévoir l'aménagement d'une zone de transition entre les espaces agricoles et l'urbanisation**
- **Conserver le pastoralisme** et permettre dans les zones boisées l'aménagement de bâtiments liés et nécessaires à l'activité pastorale
- **Préserver la qualité du paysage communal assurée par la diversité des cultures** (vergers, vignes, prairies, cultures...)
- **Maintenir les espaces en culture** afin d'assurer les fonctions d'entretien des espaces naturels des exploitations, leur activité freinant l'enfrichement et la multiplication potentielle des risques d'incendie, notamment sur les collines sud;
- **Encadrer les changements de destination dans les zones agricoles pour ne pas compromettre la pérennité des activités agricoles**

Axe 3 - Valoriser Vaison La Romaine, territoire remarquable entre Ventoux et Baronnies provençales

3.3. Valoriser les continuités écologiques

Les grands enseignements du diagnostic

Milieux naturels - Trame Verte et Bleue



□ Limites communales
Coeurs de biodiversité
■ forestier
■ agricole
■ ouvert
■ corridor aqua

Axes de déplacement des espèces
— forestier
— agricole
— ouvert

0 750 1500 m
Réalisation : Ecovia, Janvier 2023
Fond de carte : Google Satellite

Les orientations du PADD

- **Valoriser les grandes entités naturelles de la commune, réservoirs de biodiversité** notamment, en valorisant leur découverte pour des activités respectueuses des équilibres naturels présents (chemins de randonnée des collines, vallée de l'Ouvèze,...) pour en favoriser la découverte avec des aménagements légers (mise en place de sentiers de découverte, de plates-formes d'observation le long de l'Ouvèze,...). Aucune nouvelle construction ne sera admise.
- **Préserver les habitats naturels majeurs de la commune** : milieux humides en bordure d'Ouvèze et des valats, pelouses sèches ou semi-arides, chênaies des collines Sud...
- **Valoriser la trame bleue notamment des cours d'eau, des fossés et des ripisylves** : maintenir les équilibres hydrauliques actuels en évitant les défrichements ainsi que des imperméabilisations supplémentaires liées à des nouvelles constructions
- **Préserver les corridors écologiques**, permettant de relier les espaces boisés du Nord à la fois à la chênaie des collines Sud qui présentent une connexion intéressante Nord-Sud mais également à Théos et à l'Ouvèze. **Ces choix impliqueront une exclusion totale de toute urbanisation nouvelle dans les vallats et le long de l'Ouvèze et de son espace de bon fonctionnement**

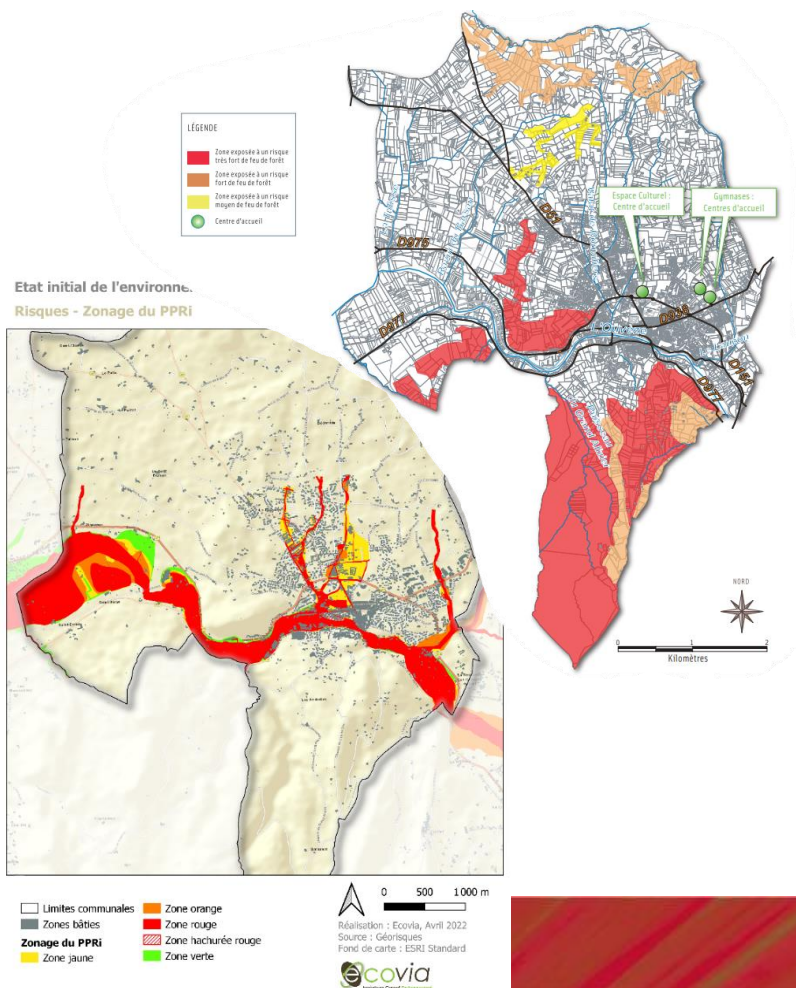
Axe 3 - Valoriser Vaison La Romaine, territoire remarquable entre Ventoux et Baronnies provençales

3.4. Prévenir les risques, les nuisances et protéger les ressources

Les grands enseignements du diagnostic

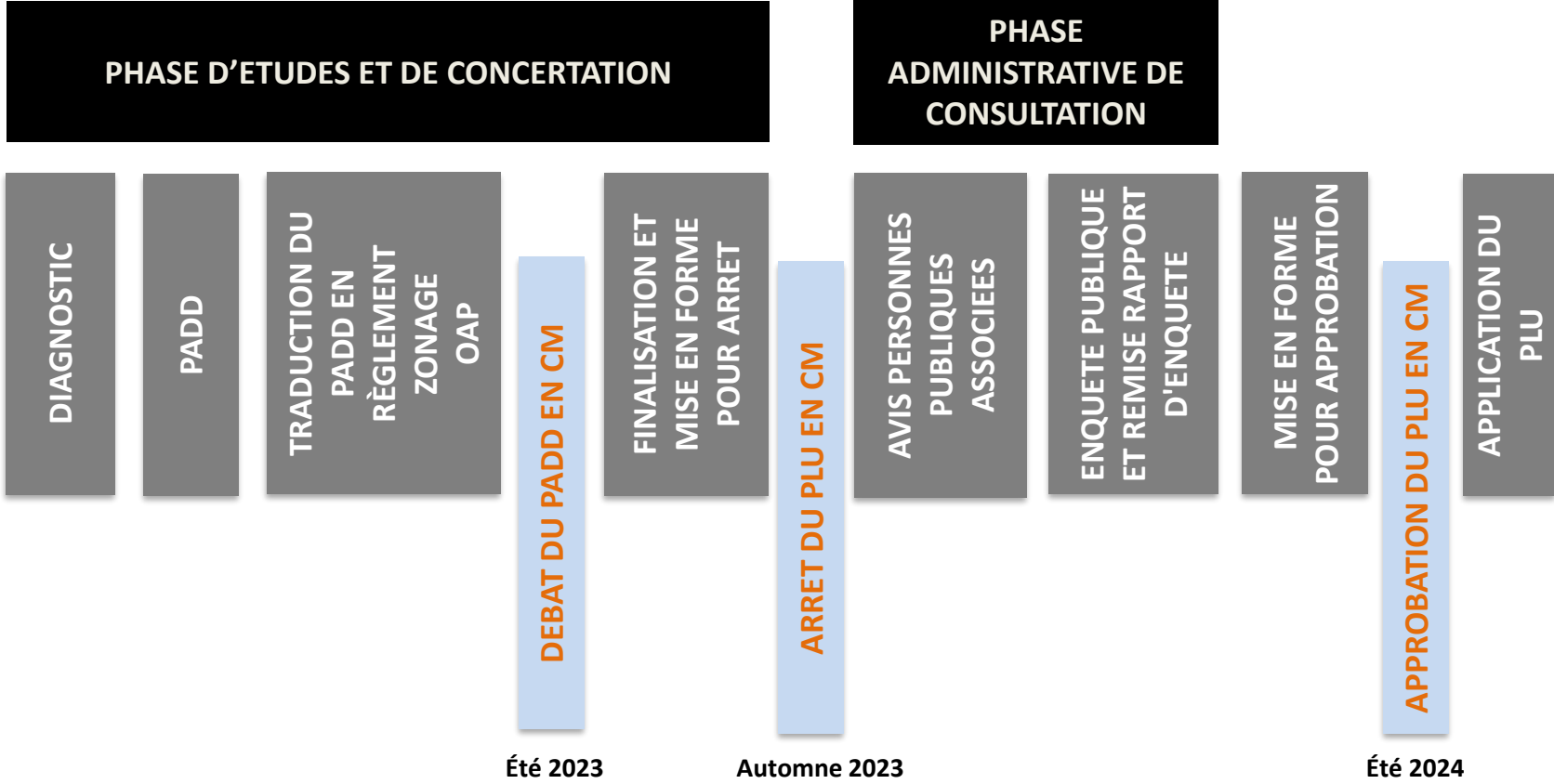
Les orientations du PADD

- **Intégrer l'ensemble des éléments prescriptifs du PPRi** en termes d'intégration de l'aléa inondation
- **S'assurer de la transparence hydraulique de l'ensemble des aménagements nouveaux pour ne pas faire évoluer l'aléa actuel.** Les secteurs problématiques pourront potentiellement, lorsque cela est techniquement faisable, servir de base de travail sur la désimperméabilisation de la commune
- **Assurer la pérennité de la ressource en eau**, en lien avec la préservation des nappes phréatiques (Molasses miocènes du Comtat, les Alluvions des plaines du Comtat, Marno-calcaires et grès Collines Côte du Rhône rive gauche et de la bordure du bassin du Comtat)
- **Assurer la prévention des risques naturels et technologiques**, notamment par la maîtrise des conditions d'urbanisation
- **Intégration des risques de ruissellement** par une gestion pluviale intégrée allant de la parcelle aux réseaux collectifs
- **Densifier et urbaniser en cohérence avec les secteurs desservis par les réseaux existants ou programmés**
- **Limiter les interactions entre l'urbanisation et les secteurs soumis à l'aléa feu de forêt** que sont la colline de Théos, les massifs de Serre Long et de Barbanot, et le quartier le Tarain.



1. La démarche de révision de PLU
2. Rappel des grands objectifs politiques
3. Présentation des axes du PADD
- 4. Les prochaines étapes**
5. Echanges avec le public

Les grandes étapes clés : le calendrier



Concertation avec les habitants et les PPA

1. La démarche de révision de PLU
2. Rappel des grands objectifs politiques
3. Présentation des axes du PADD
4. Les prochaines étapes
- 5. Echanges avec le public**



Commune de Vaison la Romaine

Révision du Plan Local d'Urbanisme



Elody BOUDON
Camille LE FLOCH



Elin PEZZINI